 agir ensemble

Engagement, responsabilité, solidarité :
pour soutenir des projets sur les territoires,
pour accompagner les familles,
la MSA s'engage avec et auprès d'eux.

Développons les solidarités et les services aux familles sur les territoires

■ Charte territoriale « Avec les familles » : partenaires, agissons ensemble

Votre contact MSA

Ref. : 11949/Mars 2018 - Crédits photos Image CCMSA - Teo Lanné ; Jo Unruh/stockphoto ; GrahamOliver/stockphoto ; Franck Baloncle ; Nature/Author's Images - Illustrations Ibeher COMSA





Vous êtes une CAF, un conseil départemental, une direction départementale de la cohésion sociale, une ARS ou une fédération locale, en tant qu'**acteur de politique publique** pouvant avoir un impact sur les familles, vous êtes concernés par la problématique de leur accès aux services dans un **contexte d'inégalités territoriales**.

Ces inégalités touchant particulièrement les familles rurales, la MSA propose **une démarche collaborative** pour favoriser la mise en oeuvre d'actions adaptées et coordonnées : **la charte territoriale «Avec les familles»**.

La Charte permet de répondre efficacement aux besoins des familles des territoires

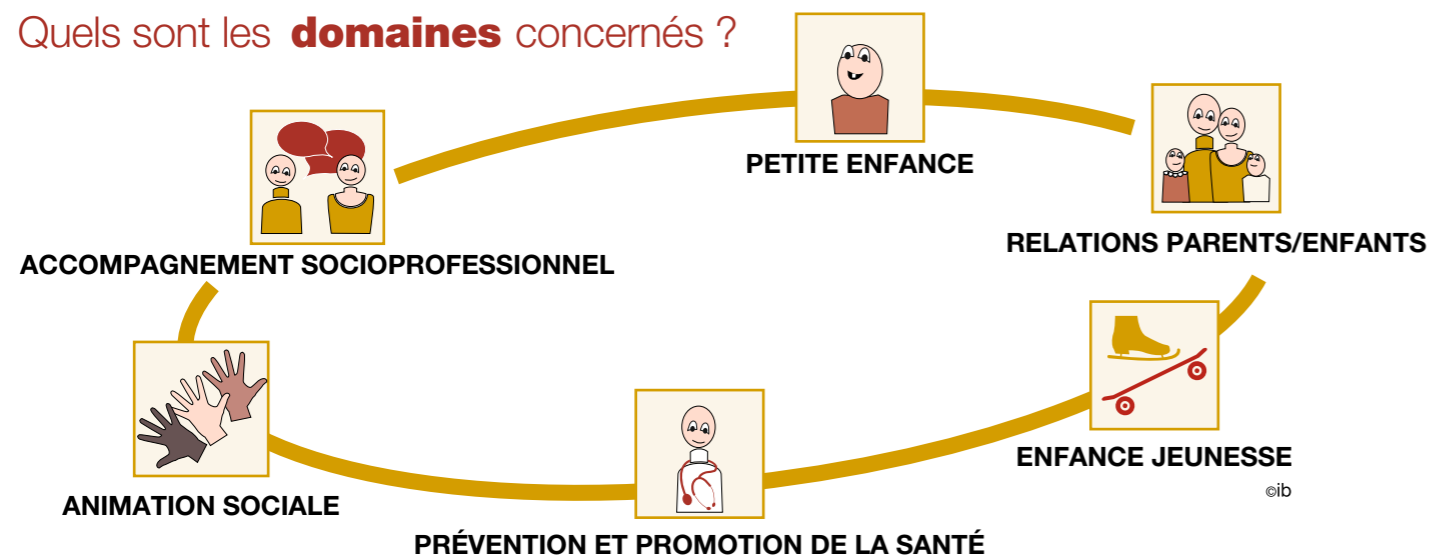
Qu'est-ce que **c'est** ?

- Une méthodologie collaborative qui associe développement social local et ingénierie de projet
- Un accompagnement soutenu des acteurs des projets sur une période de 3 ans
- Un appui technique par des moyens humains de la MSA et de ses partenaires
- Un soutien financier de la MSA et de ses partenaires

À quoi **sert-elle** ?

- Développer l'accès aux services
- Créer du lien social
- Construire des réseaux d'entraide
- Développer la citoyenneté
- Faciliter le quotidien des familles
- Améliorer le cadre de vie des familles

Quels sont les **domaines** concernés ?



La Charte, une **démarche** en **4 étapes** qui coordonne le diagnostic, l'analyse et le plan d'actions :

- 1 Établir un diagnostic territorial global** sur la base d'enquêtes menées directement auprès des familles et le recueil des données des acteurs locaux.
- 2 Mener une réflexion commune** sur la priorisation des besoins des familles et les actions associées.
- 3 Élaborer un plan d'actions partagé** qui vise à optimiser les actions existantes ou en réaliser de nouvelles en réponse aux besoins des familles sur le territoire concerné.
- 4 Évaluer les actions** menées auprès des familles concernées par la démarche.

Exemples d'actions menées en partenariat

Accès aux **soins**

Sur un territoire prioritaire :

- la Charte territoriale a révélé l'absence de suivi de grossesse et de préparation à l'accouchement à proximité des familles,
- l'ARS accompagne la mise en oeuvre d'un projet de maison de santé pluri professionnelles (MSP).

La **collaboration entre la MSA et l'ARS** a permis l'intégration d'un suivi de grossesse dans le projet de santé de la MSP.

Petite **enfance**

Les **élus d'un nouveau territoire**, né d'une fusion de deux intercommunalités, s'interrogent sur la création de structures d'accueil du jeune enfant avec un souci de maillage du territoire.

La **MSA et la CAF** leur propose un **accompagnement conjoint** pour créer un multi-accueil sur la commune centre et deux micro-crèches sur les zones les plus rurales.

Travailler ensemble pour un projet de territoire partagé

- Partageons notre connaissance du territoire
- Mutualisons nos ressources humaines pour démultiplier notre action
- Déployons nos expertises ensemble pour une complémentarité efficace
- Coordonnons nos financements pour une meilleure efficience

